

*Questions orales*

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice):** Le juge en chef de la Cour supérieure ne m'a rien dit, sauf qu'il comptait répondre à ma lettre au début de la semaine prochaine.

LES ALLÉGATIONS DU JUGE MACKAY—DEMANDE DE  
PROMESSE FORMELLE DE TENUE D'UNE ENQUÊTE  
APPROFONDIE

**M. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Si le juge en chef Deschênes n'a pas l'intention d'interroger des ministériels, quelles assurances le ministre peut-il donner à la Chambre qu'une enquête approfondie sera faite non seulement sur les conversations entre les ministériels et les juges mais sur celles des ministres entre eux? Qu'est-ce qui garantit aux Canadiens qu'ils vont obtenir des renseignements?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice):** Comme je le signalais vendredi dernier, je croyais inopportun, étant donné mon opinion sur l'indépendance du pouvoir judiciaire et la séparation entre ce pouvoir et le gouvernement, de faire d'autres recommandations au gouvernement, tant que je n'aurai pas eu l'occasion d'inviter le juge en chef de la Cour supérieure à me communiquer les renseignements qu'il trouvera appropriés en l'occurrence.

LES ALLÉGATIONS DU JUGE MACKAY—DEMANDE DE TENUE  
D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

**M. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une brève question supplémentaire au premier ministre. Comme les questions soulevées durant les conversations entre certains de ses ministres ne semblent pas relever de la juridiction ou de la compétence du juge en chef Deschênes, à moins qu'il ne reçoive des pouvoirs spéciaux d'enquête, le premier ministre reviendra-t-il sur sa décision initiale de ne pas tenir d'enquête publique?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je conviens que le juge en chef Deschênes de la Cour supérieure ne serait pas normalement obligé d'examiner les conversations entre les membres de mon cabinet. Je crois que c'est tout à fait approprié.

LES ALLÉGATIONS DU JUGE MACKAY—LE CARACTÈRE  
PRÉTENDUMENT CONFIDENTIEL DES ENTRETIENS DU  
MINISTRE DE LA CONSOMMATION ET DU MINISTRE DES  
TRAVAUX PUBLICS—DEMANDE D'EXPLICATIONS

**M. Stuart Leggatt (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations et porte sur le même sujet. En qualité d'avocat, le ministre comprend que ces conversations n'influencent pas sur la question dont le tribunal est saisi. En réponse à une question posée la semaine dernière, le ministre des Travaux publics a affirmé que ces entretiens étaient de nature confidentielle, car les deux personnes qui y participaient, le ministre et son collègue des Travaux publics, sont tous deux avocats. Le ministre dira-

[M. MacKay.]

t-il à la Chambre s'il invoque le secret des entretiens entre avocat et client pour ne pas les divulguer?

[Français]

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député n'a sûrement pas écouté la réponse que j'ai donnée à la première question posée par l'honorable chef de l'opposition. J'aimerais donc qu'il se réfère aux observations que j'ai faites au début de la période des questions.

[Traduction]

LES ALLÉGATIONS DU JUGE MACKAY—LA DEMANDE  
D'ENQUÊTE ET LES CONSTATATIONS DU JUGE DESCHÊNES

**M. Stuart Leggatt (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. Dans une lettre datée du 10 février et adressée au juge Mackay, le juge en chef de la province de Québec écrivait: «Dans votre lettre au ministre de la Justice vous employez des termes tels que, si j'étais ministre, je les trouverais inacceptables». Comme le juge en chef a déjà rendu une décision, en quelque sorte, dans sa lettre du 10 février—je me rends compte que le ministre de la Justice n'a pas écarté la possibilité de recommander une enquête—le ministre en considérerait-il encore la possibilité même si le juge en chef du Québec ne trouve rien de répréhensible à la suite de son propre examen de l'affaire?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, je signale au député que mercredi dernier j'ai dit que, de façon normale, dans le cas présent comme à l'avenir, je n'avais pas l'intention de commenter en détail la correspondance que j'ai avec la magistrature. Je fais remarquer au député que la lettre du juge en chef de la Cour supérieure à laquelle il fait allusion a été écrite, semble-t-il, avant que le juge en chef ne prenne connaissance de la lettre du 20 février.

LES ALLÉGATIONS DU JUGE MACKAY—DEMANDE DE DÉPÔT  
DE LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE AVEC LE JUGE  
DESCHÊNES

**M. Stuart Leggatt (New Westminster):** Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre compte-t-il en tout cas déposer la correspondance échangée avec le juge en chef pour que la Chambre et le pays puissent au moins évaluer précisément le mandat accordé au juge en chef en ce qui concerne sa propre enquête dans cette affaire et voir si le ministre mène une enquête complète?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice):** Je le répète, monsieur l'Orateur: j'ai déclaré mercredi dernier qu'à mon avis, il ne convenait pas pour moi de divulguer le contenu de la correspondance échangée avec des membres de la magistrature. D'autre part, je reconnais que le point est important; aussi je consulterai le juge en chef de la Cour supérieure à ce sujet. J'ai déjà dit à la Chambre avoir demandé au juge de me faire tenir, si à son avis il lui convient de le faire, tous les renseignements en sa possession qu'il juge à propos de me communiquer.